

Bergerac : une mutuelle communale pour les revenus modestes

Publié le 11/09/2015 par Grégoire Morizet

Le CCAS a signé un partenariat avec Actiom pour bénéficier de ce service



Mercredi, les personnes âgées réunies à l'Orangerie se sont montrées intéressées par la présentation de Stéphane Albié, le représentant d'Actiom. © Photo G. M.

Dès mercredi prochain (1), ceux qui le souhaitent pourront se rendre au centre communal d'action sociale (CCAS), où l'association Actiom tiendra des permanences pour la première fois. Munis de leur contrat de mutuelle santé, **ils pourront établir s'il est possible de déboursier moins pour être mieux assuré.**

Rien de mystérieux derrière ce tour de passe-passe, mais plutôt une association qui a su jouer de la concurrence des mutuelles entre elles pour mettre au point et proposer une série de contrats mieux disant.

Du FN au CCAS

Mercredi soir, salle de l'Orangerie, la première réunion d'information dispensée par cette association s'est tenue devant **un public clairsemé et grisonnant**. Au premier rang, on trouvait trois élus : Gilbert Blanc qui est aussi le vice-président du CCAS, et les deux frontistes Robert Richard et Paul-Henri Gallon.

La présence de ces derniers n'avait rien de fortuite, car tous les deux ont œuvré dans le sens de cette mutuelle dite « communale » : « C'était dans notre programme, et dès les conseils municipaux du printemps 2014, nous avons fait part de cette proposition. »

À côté, l'élu de la majorité Gilbert Blanc sourit, sans contredire, ni polémiquer. À la tête du CCAS, il est bien placé pour savoir que des réflexions existaient depuis un moment : « Cela fait longtemps que nous recevons des administrés qui n'ont pas de complémentaire et qui ont à choisir entre payer leur loyer ou leurs dépenses de santé. **Nous les recevons et les aidons, à perte pour nous.** »

« Trois choix s'offraient à nous, que nous avons explorés : soit le CCAS se substituait à une mutuelle, soit il faisait appel à une mutuelle, soit une association faisait ce travail pour nous. »

C'est ce dernier choix qui a été retenu, et verrouillé par un **partenariat signé en juin entre le centre social bergeracois et Actiom**. Désormais, est venu le temps de sa mise en musique.

Actiom est une association qui fait « l'interface entre la commune, les mutuelles et les adhérents, explique son représentant Stéphane Albié. **Notre objectif est que plus personne ne renonce aux soins faute d'argent** ».

Selon les besoins et le budget

Un public varié est visé, allant de « ceux qui n'ont plus de couverture complémentaire » à ceux qui en ont une, « mais qui recherchent les mêmes prestations moins chères », en passant par ceux qui sont « éligibles à l'ACS » (2).

De nombreuses mutuelles ont été mises en concurrence, jusqu'à ce que certaines proposent des offres avantageuses et adaptées. Au final, trois d'entre elles ont été retenues par Actiom : **Miel, Pavillon prévoyance et la Smatis**. Chacune a proposé un petit « packaging » plutôt simple, dépendant de l'âge de l'assuré et du niveau de couverture qu'il souhaite.

D'après Stéphane Albié, **ce système a aussi l'avantage de ne « pas exiger de conditions de ressources particulières** », « ni d'examens médicaux ». Il détaille : « Nous proposons trois mutuelles au choix et trois niveaux de couverture santé selon les besoins et les budgets : économie, sécurité, confort. »

La formule semble convaincre de plus en plus. En effet, depuis deux ans qu'Actiom existe, 400 communes ont déjà fait appel à elle, dont 90 en Dordogne.

(1) À partir de mercredi 16 septembre, toute la journée, un mercredi par mois, au CCAS de Bergerac. Sur rendez-vous, tél. 05 53 74 66 44.

(2) L'aide à la complémentaire santé est une allocation qui bénéficie aux personnes aux revenus modestes, mais trop élevés pour se voir attribuer la couverture mutuelle universelle (CMU).